

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

9 Juin 2015

SPECIAL N° 42 - JUIN 2015

**La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>**

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Décision en date du 13 mai 2015 de délégation de signature aux agents de la DDTM des Côtes-d'Armor en matière de fiscalité de l'urbanisme



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMOR

**Décision de délégation de signature aux agents de la DDTM des Côtes-d'Armor
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

(taxe d'aménagement – TA, versement pour sous-densité – VSD
et redevance d'archéologie préventive – RAP)

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 3 mai 2012 portant nomination de M. Gérard Fallon, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

Pour l'unité territoriale de Dinan :

- M. Franck Richter, chef de l'unité par intérim
- Mme Marie-Madeleine Besnard, responsable ADS
- M. Jean-François Martin, responsable ADS

Pour l'unité territoriale de Guingamp :

- M. Yves Guillou, chef de l'unité
- M. Yvon Le Kerneau, adjoint au chef de l'unité
- M. Jean-Luc Le Gall, responsable ADS

Pour l'unité territoriale de Lannion :

- M. Yves Guillou, chef de l'unité par intérim
- M. Serge Hélaré, adjoint au chef de l'unité et responsable ADS
- Mme Véronique Chapel, adjointe au chef de l'unité

.../...

Pour l'unité territoriale de Rostrenen :

- M. Joël Bernard, chef de l'unité
- Mme Maryvonne Huby, adjointe au chef de l'unité
- Mme Arielle Charpentier, responsable ADS

Pour la mission territoriale du pays de Saint-Brieuc :

- M. Daniel Lemoine, chef de la mission
- M. Jean-Paul Guihaire, adjoint au chef de la mission
- M. Jean-Claude Blanchard, adjoint au chef de la mission
- M. Mickaël Cosson, responsable ADS

À effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous-densité,
- de la redevance d'archéologie préventive.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Michel Martineau, directeur adjoint
- Mme Kristell Siret-Jolive, directrice adjointe déléguée à la mer et au littoral
- M. Roland Lambert, chef du service planification, logement et urbanisme (SPLU)
- M. Yvon Corbic, adjoint au chef du SPLU
- Mme Françoise Le Pottier, responsable de l'unité SPLU/ADS
- Mme Magali Leclercq, adjointe au responsable de l'unité SPLU/ADS
- Mme Claudine Le Page, responsable de la cellule taxes au sein de l'unité SPLU/ADS

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation, ainsi que les états récapitulatifs et les admissions en non valeur :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous-densité,
- de la redevance d'archéologie préventive.

Article 3 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 13 MAI 2015

Le directeur départemental des territoires et de la mer


Gérard FALLON